

M O T I O N

"UN ENFANT LECTEUR égale
et UN ADULTE LECTEUR"
devient

L'Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes - Section des Bibliothèques de Jeunesse, persuadée de la grande richesse et de l'évolution constante de la littérature de jeunesse actuelle,

- constate - que cette littérature reste mal connue, voire ignorée, des inspecteurs, des enseignants, des éducateurs, des bibliothécaires,
- que les albums proposés aux enfants dans les classes maternelles n'obéissent pas toujours aux critères de valeur qui doivent être ceux d'une littérature et d'un graphisme enrichissants,
 - que le choix des romans recommandés dans les classes primaires et les bibliothèques scolaires ne favorise pas le "plaisir de lire",
 - que les lectures imposées dans l'enseignement secondaire ne tiennent pas compte de la valeur réelle d'une bonne partie de la littérature actuelle destinée aux adolescents,
 - que les sections Jeunesse des Bibliothèques publiques sont souvent traitées en "parent pauvre" dans les bibliothèques,
 - que dans le cadre des "animations" et "ateliers créatifs", la littérature de jeunesse est oubliée,

- Demande instamment - que les écoles normales organisent un cours de littérature de jeunesse ou, à défaut, fournissent une information permanente,
- que les futurs enseignants s'inscrivent et fréquentent une bibliothèque de jeunesse ou, à défaut, trouvent dans leur institution scolaire une sélection de livres de qualité pour enfants,
 - que les enfants soient mis en contact avec des livres et puissent même les manipuler dès leur plus jeune âge (crèches, préguardiennat),

./...

- que les enseignants choisissent, pour les bibliothèques de classe (scolaires) et pour les lectures imposées, des livres recommandés par revues et sélections spécialisées,
- que le Centre de Lecture Publique de la Communauté française prenne en charge l'organisation d'une formation permanente donnée par des personnes compétentes et qui soit ouverte à tous ceux qui travaillent avec des jeunes ou se trouvent en contact avec eux,
- que les inspecteurs et les directeurs d'école interviennent auprès du personnel enseignant pour faire connaître les bibliothèques de jeunesse,
- que les "sections Jeunesse" des bibliothèques publiques soient reconnues à part entière et développées au sein de l'entité bibliothéconomique,
- que ces sections ne portent pas seules les conséquences de restrictions budgétaires éventuelles, mais qu'au contraire les crédits accordés leur permettent de se développer et de favoriser ainsi le goût de la lecture chez le futur adulte,
- que les éditeurs et librairies spécialisés soient soutenus par les bibliothèques pour la jeunesse afin d'encourager la publication et la diffusion de livres de qualité.

*

*

*